



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

BUDGET DU QUÉBEC 2024-2025 : L'ACTION DES NOUVELLES CONJOINTES ET NOUVEAUX CONJOINTS DU QUÉBEC RÉCLAME LA FIN DES PENSIONS ALIMENTAIRES À VIE

Québec, le 12 mars 2024 – L'Action des Nouvelles conjointes et Nouveaux conjoints du Québec (ANCQ) réagit à l'annonce, dans le cadre de la présentation du budget du Québec 2024-2025, d'un futur projet de loi sur les pensions alimentaires au Québec. En effet, le gouvernement a annoncé un projet de loi destiné à suspendre le permis de conduire des personnes récalcitrantes à payer une pension alimentaire légalement due.

« Nous réclamons un meilleur équilibre de la part du gouvernement. Évidemment, l'application d'un jugement portant sur une pension alimentaire va de soi. Par contre, on ne doit pas négliger les effets pervers de la situation actuelle, qui projette des personnes en situation d'indigence en raison de la pension alimentaire sans terme et impose une précarité aux nouveaux couples formés après une séparation du patrimoine », souligne la fondatrice et présidente-directrice générale de L'ANCQ, Mme Lise Bilodeau.

En effet, les modifications législatives annoncées en lien avec les pensions alimentaires pourraient accroître la précarité des personnes dont les droits sont défendus par L'ANCQ. Afin de limiter les risques de conséquences négatives de cette nouvelle mesure sur les personnes en situation de précarité, L'ANCQ est d'avis que le projet de loi devrait également inclure la fin des pensions alimentaires sans terme.

Au Québec, près de 4000 personnes de 65 ans et plus paient toujours une pension alimentaire.

« Nous militons depuis plus de 15 ans pour accroître le soutien offert aux nouvelles unions après un partage du patrimoine. Il serait déraisonnable de prévoir une telle mesure sans l'équilibrer par une autre mesure prévenant les pensions alimentaires sans terme. L'égalité fait partie des valeurs fondamentales au Québec, c'est une question de principe, mais aussi une condition pour notre situation économique à tous », souligne la fondatrice et présidente-directrice générale de L'ANCQ, Mme Lise Bilodeau.

L'ANCQ souligne par ailleurs qu'un montant additionnel de 62 millions de dollars sera octroyé aux organismes communautaires pour financer l'action communautaire de manière générale.

L'Action des Nouvelles conjointes et Nouveaux conjoints du Québec (ANCQ)

Fondée en 1999, L'Action des nouvelles conjointes et des nouveaux conjoints du Québec (ANCQ) a pour mission de favoriser, après un divorce ou une séparation, l'équité quant aux conditions de vie des personnes ayant formé un couple marié ou vivant en union libre, et ce, dans le meilleur intérêt de l'enfant. Notre association est préoccupée par la discrimination et les conditions de vie médiocres vécues par des couples formés le plus souvent d'hommes divorcés unis à une nouvelle conjointe.

- 30 -

SOURCE : ANCQ

RENSEIGNEMENTS :

Guillaume Desmarais, 819 560-2151

Ludovic Théberge, 514 553-9614

medias@lorangebleue.biz